



République Française



Département du Val d'Oise  
CCAS DE SURVILLIERS

DELIBÉRATION N°12-2023

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE LA COMMUNE DE SURVILLIERS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre (28/09/2023)

Le Conseil d'Administration du CCAS dûment convoqué par Mme le Président, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Adeline ROLDAO-MARTINS, Président du CCAS.

Etaient	Maryse GUILBERT	Micheline THERESE	Denise HOF	Muriel VERCRUYSEN
Présents :	Jean-Jacques BIZERAY	Annie PANNIER	Nelly GICQUEL	
(7)				

Absents représentés : Madame ALAPHILIPPE, donne pouvoir à Madame PANNIER

Absents non représentés : Madame MARI, Madame RACAULT

Secrétaire de séance : Madame PANNIER

### Adoption d'un règlement intérieur, modification du tarif pour la Gym Douce Séniors et création d'un tarif extérieur

**Vu** le Code de l'Action Sociale et de la Famille, et notamment les articles R. 123-16 à R. 123-26 relatifs au fonctionnement du Conseil d'Administration des centres communaux d'action sociale ;

**Vu** le débat d'orientation des politiques sociales du CCAS en date du Conseil d'Administration du 28 septembre 2023 ;

**Considérant** que pour encadrer la pratique de la gym douce, adaptés aux Séniors, il est nécessaire de proposer un règlement intérieur.

**Considérant** qu'il est nécessaire de dissocier le tarif des adhérents Survillois de celui des adhérents extérieurs à la commune.

**Le conseil d'administration du CCAS**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

#### **ARTICLE 1 :**

**APPROUVE** le règlement intérieur à compter du 1er octobre 2023 ;

#### **ARTICLE 2 :**

**APPROUVE** le tarif proposé au trimestre, à hauteur de **35€** pour les adhérents résidents dans la commune et **45€** pour les adhérents extérieurs à la commune ;

Accusé de réception en préfecture  
095-219506045-20231006-12-DE  
Date de réception préfecture : 06/10/2023

CA 28/09/2023 – Délibération 12-2023

**ARTICLE 3 :**

**APPROUVE** l'ensemble des documents à fournir afin que l'inscription puisse être validé.



Pour Copie Conforme,

Le Président du CCAS,

Adeline ROLDAO-MARTINS

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Adeline ROLDAO-MARTINS", is written over the printed name and extends across the right side of the page.

Accusé de réception en préfecture  
095-219506045-20231006-12-DE  
Date de réception préfecture : 06/10/2023